



**MUNICIPALITÉ DE
*Lac-Tremblant-Nord***

Séance ordinaire du conseil
Samedi le 7 mars, 2020

14h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE :

Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance
3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance tenue le 8 février 2020
4. Ratification des paiements exécutés par chèque
5. Rapports de la Mairesse :
 - 5.1. Lac-Tremblant-Nord
 - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides
 - 5.3. Mont-Tremblant
 - 5.4. Rapport des comités Agglo
6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant
7. Règlements :
 - 7.1. Avis de motion : Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-01 relatif au zonage
 - 7.2. Avis de motion : Règlement 2020-02 sur la pollution lumineuse
 - 7.3. Adoption premier projet Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-01 relatif au zonage
 - 7.4. Adoption premier projet Règlement 2020-02 sur la pollution lumineuse
8. Administration :
 - 8.1. Demande de bourse 'Je travaille pour ma ville'
 - 8.2. Demande d'appui au conseil municipal pour décréter le mois d'avril Mois de la jonquille
 - 8.3. Nomination des nouveaux membres du CCU
9. Rapport des comités :
 - 9.1 Comité des finances et administration :
 - 9.1.1. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 29 février 2020
 - 9.2 Comité consultatif en urbanisme :
 - 9.2.1 Demande no. DPCOL200001, permis de construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-010-0001, lot 6 219 794 du cadastre du Québec;
10. Acceptation de correspondance
11. Affaires nouvelles
12. Période d'intervention des membres du conseil
13. Deuxième période de questions
14. Clôture et levée de la séance

NOTE : [Les séances sont publiques et se tiennent au 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant.](#)